

Petit Kursaal - Tarif de location - Modification

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 1995, il avait été retenu le principe d'appliquer au Petit Kursaal un tarif de location identique à celui du Grand Kursaal, c'est-à-dire :

- plein tarif 600 F / heure d'immobilisation,
- tarif associatif 300 F / heure d'immobilisation.

Il apparaît eu égard aux possibilités techniques du Petit Kursaal et à ses capacités d'accueil, que le plein tarif est quelque peu surestimé.

La Commission Vie Associative propose en conséquence de ramener à 500 F/ heure d'immobilisation le plein tarif d'utilisation du Petit Kursaal.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Culturelle et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette modification de tarif.

Visa préfectoral du 26 avril 1996.